

DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

-----  
CANTON DE ROYAN

-----  
COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 15.068

L'An deux Mille Quinze, le 21 mai, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 15 mai 2015

DATE D'AFFICHAGE

Le 15 mai 2015

ETAIENT PRÉSENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, Mme Dominique BERGEROT, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Florence DEAU, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Bernard GIRAUD, Mme Thérèse GORDON'S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, Mme Nancy LEFÉBVRE, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRÉSENTÉS : Mme Eliane CIRAUD-LANOUE représentée par Didier QUENTIN  
M. Michel SERVIT représenté par Eva ROY  
M. René-Luc CHABASSE représenté par M. Pierre PAPEIX  
M. Jean-Paul CLECH représenté par Bernard GIRAUD  
M. Gilbert LOUX représenté par Patrick MARENGO

ETAIT ABSENTE-EXCUSÉE : Mme Marie-Claire SEURAT

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 32

Mme Florence DEAU a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS « SOCIAL ET FAMILLES »

RAPPORTEUR : Mme LEFÉBVRE

VOTE : UNANIMITÉ

La Commission « Social et Familles » qui s'est réunie le 19 mai 2015, a proposé l'attribution de plusieurs subventions.

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu la proposition de la Commission « Social et Familles »
- Après en avoir délibéré,

### DECIDE

- d'attribuer les subventions suivantes :

|   |          |
|---|----------|
| ○ AMICALE DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES DE LA COTE DE BEAUTE   | 900,00   |
| ○ ASSOCIATION « UN HOPITAL POUR LES ENFANTS » CHU POITIERS  | 450,00   |
| ○ SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS  | 1 500,00 |
| ○ SNSM (Société Nationale de Sauvetage en Mer)  | 5 000,00 |
| ○ ROYAN SOLIDARITE (BANQUE ALIMENTAIRE)   | 850,00   |
| ○ ASSOCIATION « PARALYSES DE FRANCE » A.P.F   | 100,00   |
| ○ ASSOCIATION « LE SOIN DE SOI »  | 500,00   |
| ○ INSTITUT BERGONIE   | 1 000,00 |
| ○ ASSOCIATION « LES CLOWNS STETHOSCOPIES »  | 130,00   |
| ○ ASSOCIATION DES « FAMILLES DE TRAUMATISES CRANIENS ET CEREBROLESES DU POITOU-CHARENTES » (Antenne Charente-Maritime) AFTC Poitou-Charentes. | 300,00   |

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 520.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 26 mai 2015

Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint  
Patrick MARENGO